



JOURNEE DE SOLIDARITE et DROIT A RECUPERATION

Par **Deborah54**, le **23/04/2014** à **23:08**

bONJOUR,

je travaille lundi de Pentecôte exceptionnellement dans un commerce qui habituellement redonne 7h de récup pour 7h travaillées. Je suis en cdd et on me dit que cette journée comptera pour ma journée de solidarité.

Vais je pouvoir bénéficier des 7h de récupération? est il normal que je les demande?

Merci

Par **P.M.**, le **24/04/2014** à **11:37**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir ce qui est prévu par l'employeur et si les autres salariés ont pour jour de solidarité ce jour-là mais en principe la journée de solidarité ne donne pas lieu à compensation sinon, cela n'aboutirait à rien...